

FRANCE-ANTILLES

www.franceantilles.fr

Actualité - Sciences et Recherche

Isabelle Robard, avocate au barreau de Paris : « L'Outre-mer est enfin pris en compte dans la pharmacopée »

Propos recueillis par N.D.

Jeudi 02 octobre 2014



Isabelle Robard participe au 8e colloque international des plantes aromatiques et médicinales.

Docteur en droit, Isabelle Robard est intervenue dans le cadre du 8e colloque international des plantes aromatiques et médicinales autour de la thématique « Innovations et traditions au coeur de la biodiversité des Caraïbes ». Elle a évoqué la bataille juridique pour intégrer 46 plantes des Antilles et de La Réunion dans la pharmacopée française.

Pourquoi a-t-il fallu 12 ans pour intégrer nos plantes à la pharmacopée française ?

La problématique était méconnue des milieux ministériels et parlementaires. Il faut remonter à la période esclavagiste pour comprendre. Henry Joseph et moi avons fait des recherches et croisé l'histoire pharmaceutique

et le Codex (1). Les plantes ultramarines étaient absentes, car le premier Codex datait de 1918. Jusqu'à l'abolition de l'esclavage en 1848, les nègres avaient interdiction de dispenser la médecine par les plantes. Par conséquent, elles n'ont pas été incluses. Il a fallu attendre le 1er août 2013 pour intégrer 46 plantes.

Pourtant, entre-temps, l'Aplamedarom (Association pour les plantes médicinales et aromatiques de Guadeloupe) s'est battue...

Grâce à la mobilisation de MM. Portecop, Bourgeois et Joseph, en octobre 2005, on a pu faire entrer deux plantes (Senna Alata et Lippia Alba) après quatre ans de lutte juridique. Pour arriver au résultat d'aujourd'hui (46 plantes), nous avons, à travers l'Aplamedarom, demandé une réforme du code de la santé publique. Je suis très émue d'être ici pour faire cette annonce après 13 ans. En octobre 2001, Lucette Michaux-Chevry a été touchée et s'est saisie du dossier. J'ai alerté l'ensemble des parlementaires antillais en leur demandant d'agir pour obtenir gain de cause.

Comment avez-vous réussi ?

Serge Letchimy et Victorin Lurel ont pris à bras-le-corps ce dossier. Il y a eu débat à l'Assemblée nationale et la réforme a été inscrite dans le cadre de la loi pour le développement économique.

L'Outre-mer est pris en compte dans la pharmacopée. Pour moi, c'est la dernière résurgence de l'esclavagisme qui est tombée. 46 plantes issues des départements de la Guadeloupe, la Martinique et La Réunion, sachant que la Guyane va entrer aussi dans le processus. Les relations avec l'agence du médicament sont bonnes. S'il n'y avait pas eu le réseau Tramil (programme de recherche appliqué à la médecine traditionnelle populaire des Caraïbes) et le travail de 200 chercheurs depuis 1986, on n'aurait rien pu enclencher. Il fallait pouvoir démontrer l'usage des anciens et valider les pratiques sur le plan scientifique.

(1) Un ouvrage encyclopédique recensant principalement des plantes à usage thérapeutique, mais également des substances d'origine animale ou minérale et, plus récemment, des substances chimiques.

Sur le même sujet

Centre hospitalier de Basse-Terre : la grève continue



Thèmes :

SANTÉ -

SANTÉ MENTALE

Cuba plaide pour un accord juste au Sommet climatique de Paris



Thèmes :

BIODIVERSITÉ